

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34
Présents : 24
Votants : 29

N° ordre : DE-25-16

N° ordre dans la séance :
DE-08042025-13

Date de la convocation :
26/03/2025

Date de la publication :

SÉANCE DU 8 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur Franck ANDRE-MASSE

Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Danielle RAVIER, Robert VILLARD, Céline LE CERF, Marc MEO, Anne-Laure PETITE, David TREBOZ Adjoint, Danielle CALLET, Sylvain BOIS, Thierry DEHAY, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylvianne GUILLERMET, Dominique GERRA, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, Loïc MONTEIRO, Christelle MARCHAND, Mickaël MOUTOT, Katerina CHAPMAN, Thierry CURTELIN, Christelle BOUVIER conseillers

Absents excusés : Isabelle MORLOTTI (procuration à Jean-Marc DUPONT), Marc GUILLAND, Marie-Françoise SONZOGNI (procuration à Danielle CALLET), Carlos ROCHA OLIVEIRA, Mélisande MACONE, Éric BONNET, Frédéric DI PAOLO (procuration à Robert VILLARD), Dominique SCALMANA, Emilie VALTON (procuration à Franck ANDRE-MASSE), Déborah GLEYZE (procuration à David TREBOZ)

Secrétaire de séance : Robert VILLARD

INSTALLATION D'UN PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ (PPMS) À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MILVENDRE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION 2025 (FIPDR)

Monsieur Claude FELCI, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que la Commune de Culoz-Béon va procéder à la mise en place d'un dispositif de sécurisation de l'école élémentaire Milvendre estimé aujourd'hui à 13 000 € HT et qui comprend :

- un placard électrique comprenant une centrale d'amplification,
- une commande générale et un pupitre micro dans le bureau de la direction pour la diffusion des messages,
- un haut-parleur et une commande locale dans chaque salle de classe.

Il vient à l'appui du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) réalisé par l'équipe enseignante et qui rassemble plusieurs éléments :

- une description de l'établissement,
- les conduites à tenir et les réflexes à avoir face aux menaces et aux risques majeurs,
- un certain nombre d'annexes dont un annuaire de crise.

Ce dispositif de sécurisation peut être financé par l'Etat dans le cadre du FIPDR 2025 (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du FIPDR 2025 pour le financement de l'installation d'un dispositif de sécurisation à l'école élémentaire Milvendre.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

La Secrétaire de séance
Robert VILLARD



Le Maire
Franck ANDRE MASSE



Accusé de réception en préfecture
001-200099406-20250408-DE-08042025-13-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2025